



Du menhir ... au château

www.malves-minervois.org

**Mairie de Malves
en Minervois**

**1 avenue
d'Occitanie**

**Tél
0468771243**

**Fax
0468771489**

**Horaires
d'ouverture**

**Lundi, Mardi et
Jeudi :
MATIN: 11h - 12h
APRES-MIDI: 17h -
18h**

**Mercredi :
MATIN: 11h - 12h**

**Vendredi :
MATIN: 11h - 12h
APRES-MIDI: 16h -
17h**

LE MOT DU MAIRE

Le 11 avril 2016, le Conseil Municipal a voté le budget 2016 qui comme l'an dernier, intègre une baisse des dotations de l'État de 12 000 euros. Cette nouvelle restriction budgétaire porte à 30 000 euros la perte de recettes depuis 2014.

Nous compenserons ce déficit de recette par un nouveau train d'économie dans la gestion communale et par une augmentation raisonnée des impôts locaux de 1%.

Jusqu'ici nous parvenons à maintenir le montant des subventions allouées aux associations tout en conservant le niveau d'investissement nécessaire à la vie de la commune.

Pour 2016, le Conseil Municipal a décidé :

- de continuer les travaux dans le Château dans le cadre de l'enveloppe des subventions obtenues de l'État et de la Région,
- de rénover le foyer,
- de programmer des travaux de voirie incluant des accès pour les personnes à mobilité réduite.

D'autre part, nous devons impérativement renforcer le dispositif de protection incendie. En effet le développement de notre village au cours des années 70 et début des années 80 n'a pas pris en compte la protection incendie, notamment dans le dimensionnement des canalisations d'eau potable.

Suite aux recommandations de l'ONF et du SDIS nous allons procéder par étape à l'installation de bâches d'eau d'une contenance de 120 m³ dans les points sensibles du village.

En ce qui concerne l'Ecole, le maintien des effectifs de l'école à un niveau élevé nous conduit à réfléchir à une solution plus pérenne pour la 6^e classe et la suppression de la classe modulaire.

Quant au Plan Local d'Urbanisme nous travaillons à élaborer un document qui respecte les prescriptions des services de l'État :

- densification du territoire urbanisé,
- aménagement du Parc du Château dans le cadre des avis des Bâtiments de France,
- intégration d'une nouvelle zone à urbaniser avec des conditions suspensives.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ces différents dossiers.

**Le Maire
Jean-Jacques RUIZ**

**Mairie de Malves en
Minervois**

**1 avenue
d'Occitanie**

**Tél
0468771243**

**Fax
0468771489**

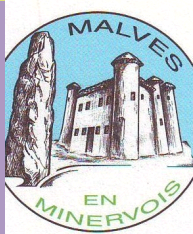
**Horaires
d'ouverture**

**Lundi, Mardi et
Jeudi :
MATIN: 11h - 12h
APRES-MIDI: 17h -
18h**

**Mercredi :
MATIN: 11h - 12h**

**Vendredi :
MATIN: 11h - 12h
APRES-MIDI: 16h -
17h**

**N°53
Juin 2016**



TRANSPORTS SCOLAIRES (rentrée 2016/2017)

Nous vous rappelons que l'inscription pour bénéficier du transport scolaire intercommunal doit être effectuée exclusivement via internet sur le site :

www.carcassonne-agglo.fr

Cette procédure a l'avantage d'être rapide, d'éviter les erreurs de ressaisie des formulaires et de permettre de suivre le traitement des dossiers.

Pour les familles ne disposant pas d'internet un accès leur sera proposé par le secrétariat de Mairie.

La période d'inscription en ligne s'achèvera le 31 juillet 2016, avec des dérogations pour ceux qui seraient en attente des résultats au baccalauréat ou de l'affectation dans un établissement scolaire.

Le respect de cette date, permettra de dimensionner au mieux l'offre de transport en fonction du nombre d'enfants inscrits par circuit.

PLAN CANICULE

A la veille de la période estivale, il n'est pas inutile d'évoquer une fois de plus, les précautions d'usage en pareille situation.

Le plan départemental de prévention de la canicule, prévoit le recensement des personnes âgées, handicapées ou vulnérables. Cette disposition est destinée à faciliter l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas d'épisode caniculaire.

Il est donc recommandé aux personnes de plus de 65 ans, reconnues handicapées par la COTOREP ou vivant seules ou isolées (familialement ou géographiquement), de **s'inscrire sur le registre auprès du secrétariat de Mairie.**

Une brochure exposant les recommandations de l'Agence Régionale de la Santé et de la Préfecture sera à disposition en Mairie.

Même si cette démarche repose sur le volontariat, nous ne pouvons qu'encourager les personnes concernées à se faire connaître.

FETE LOCALE: Le programme

C'est un programme très fourni que le Comité des Fêtes de Malves en Minervois a concocté pour le **samedi 23 juillet**, à l'occasion de la fête locale :

- de 8h00 à 10h00: Balade avec le club randonnée
- de 10h00 à 12h30: Tour de table
- de 14h00 à 18h00: Concours de pétanque amateur
(inscription au café Al Castel)
- de 15h00 à 17h00: Olympiades de 5 à 12 ans
(inscription à la buvette située dans le parc du Château :
2€ par enfant)
- de 16h00 à 18h00: Zumba
- à 20h00: Repas
(Inscription du 30 juin au 17 juillet au café ou à l'épicerie)
- à 21h00: Soirée dansante

Du menhir ... au château

www.malves-minervois.org

Tirage : 400 exemplaires

Directeur de publication: Jean-Jacques Ruiz

Conception Réalisation Impression: Mairie de Malves en Minervois